

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NADIA BRIDEAU	Numéro de permis 2015812	Date d'inspection Le 08 mai 2024	
Nom de l'établissement Garderie Chez Nadi		Numéro de téléphone (506) 229-2265	
Adresse 55 Madawaska Promenade Dieppe NB E1A 5C8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer la fin de collation, les jeux libres a l'intérieur, le dîner et la sieste. Les enfants ont aussi démontré leur bricolage préparé pour la fête des mamans.

Le ratio est respecté durant l'inspection de renouvellement.

original signé par
Tina Richard Tardif

Le 08 mai 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Nadia Brideau

Le 08 mai 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date